



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 7- 2021

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu dépôt lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021 du projet de Règlement suivant, lequel est prévu pour être adopté à la séance régulière du conseil municipal du 7 juin prochain ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Règlement n° 7-2021 - Circulation des camions et des véhicules-outils.**

Ce règlement vise d'une part à répondre à une demande du ministère des Transports du Québec afin d'interdire le virage à gauche sur la montée Bryson à partir de la route 138 afin de rediriger la circulation des véhicules concernés sur les routes numérotées 138 et 201.

Ce règlement vise également à protéger les routes municipales, ces dernières n'étant pas construites sur des fonds, ni de manière pouvant permettre la circulation de ces types de véhicules sans dégrader prématurément les voies de circulation servant à celles et ceux qui y résident.

Toute personne intéressée par ce Règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en le consultant sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 11 mai 2021

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 11 mai 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 mai 2021

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca



PUBLIC NOTICE
Draft Bylaw Tabled

PUBLIC NOTICE is hereby given to all rate payers of said municipality, by the undersigned, François Gagnon, Clerk, that the Council, at a regular meeting held on January 3rd May 2021 tabled the following draft bylaw, which is previous to be adopted at the regular council meeting to be held on June 7th or at any subsequent meeting:

- **By-law n ° 7-2021 - Movement of trucks and tool vehicles.**

This regulation aims on the one hand to respond to a request from the Quebec Ministry of Transport to prohibit left turns on Montée Bryson from Route 138 in order to redirect the traffic of the vehicles concerned on the numbered roads 138 and 201.

This by-law is also intended to protect municipal roads, as they are not built on land, nor in a way that can allow the circulation of these types of vehicles without prematurely degrading the traffic lanes used by residents.

Anyone interested in this By-law can read it at the Municipality's office, at 5 rue Gale and during regular office hours, between 9:00 a.m. and 12:00 p.m. or, ideally given the precautionary measures made necessary by COVID-19, by consulting it on the Municipality's website.

GIVEN IN ORMSTOWN, May 11th, 2021

François Gagnon
Municipal Clerk
greffe@ormstown.ca

Only the French version is official.